

Avec ce nouveau numéro, *Mélapous* évolue mais reste fidèle à l'esprit qui l'anime depuis sa création en 1992. Situer notre revue au-delà des préoccupations corporatistes et techniques du judiciaire. L'inscrire dans une réflexion vivante, nourrie de la pratique, sans se priver pour autant de l'apport de personnalités diverses, politiques ou intellectuelles, qui apportent un regard distancié vis-à-vis de l'événementiel. Telle pourrait se définir notre ambition.

« Tendre à relever le défi du global et du complexe » disait Edgar Morin¹. Réfléchir aux préoccupations des professionnels de l'enfance et de l'adolescence en les rapprochant de façon transversale vers une « contextualisation » et une « globalisation » nécessaires à la compréhension de sujets aussi généraux que l'interrelation du culturel et du judiciaire, le cadre judiciaire, la fraternité, la paternité et, pour le présent numéro, la transmission. Ce thème illustre parfaitement l'orientation de *Mélapous* d'une réflexion pluridisciplinaire sur les constituants fondamentaux de la justice des mineurs qui sont au cœur du débat démocratique.

Mélapous se veut humaniste au sens où l'humanisme est une école d'humilité et d'ouverture sur l'humanité : nous avons besoin des autres, y compris des anciens, pour accéder à la compréhension du monde, qui dépasse toute société. L'humain et le social ne se confondent plus en ce siècle de moins en moins conscient de son intégration dans une grande chaîne constituée de ses vivants mais également de ses morts. Le droit est la « chose » de tous. Le magistrat ne juge-t-il pas « au nom du peuple français » ? Le tribunal pour enfants ne connaît-il pas l'échevinage et l'audience foraine ? Le droit doit être accessible, sans démagogie. Il est fondamental dans la formation des citoyens. Il tient une place essentielle dans l'établissement et le fonctionnement de la démocratie.

Si la loi a une fonction pédagogique et protectrice, le juge des enfants doit avoir une approche pratique, engageante, du droit et de la justice, comme piliers de la démocratie. Ainsi s'explique la volonté de résister à toute réforme qui braderait la protection judiciaire

de la jeunesse au nom d'une soi-disant lisibilité sociale de la seule fonction pénale du juge des enfants.

Une réelle protection ne peut faire l'économie d'une vision humaniste, pas seulement sociale, dynamique et donc évolutive de l'enfance et de l'adolescence. Sans tomber dans l'angélisme, gardons-nous d'un pessimisme qui masquerait un cynisme sans espoir et sans fraternité. Déjà, il y a de nombreux siècles, Héraclite enseignait que si l'on n'espérait pas l'inespéré, on ne risquait pas de le trouver...

Par l'application de la loi, qui sanctionne et protège, le juge des enfants – aidé des professionnels du travail social mais également des citoyens – permet aux familles en difficulté et aux jeunes en danger la découverte d'un langage et d'une loi commune, préalable incontournable à l'intégration dans un « monde commun », lieu de la démocratie.

Mélapous prend donc tout naturellement rang dans un éventail de revues qui va du *Journal des droits des jeunes*, plus collé à l'actualité et très préoccupé par les droits des jeunes aux très intéressants et authentiques *Cahiers dynamiques* porteurs d'expériences et de témoignages de professionnels de l'action éducative, sans oublier *Droit de l'enfance et de la famille*, plus orientée vers une approche universitaire.

À la veille de la présidence française de l'Union européenne, ce qui pourrait être l'occasion d'une grande rencontre entre acteurs européens de la protection de la jeunesse, *Mélapous* s'ouvre aux autres droits européens. « Crimes et désordres en Angleterre : une législation dure à l'application douce ? » de François Touret de Coucy en témoigne. S'y ajoute le compte rendu d'une rencontre à Lille, entre magistrats belges et français, à l'initiative de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille.

Pourquoi traiter de la transmission, thème de ce numéro ? Trop souvent un sentiment d'insécurité des adultes répond à un sentiment d'injustice de jeunes qui se considèrent victimes de discriminations dans les cadres scolaire, policier et judiciaire. Face à cette double incompréhension adulte/mineur, face

1. Lire le roboratif ouvrage qu'Edgar Morin vient de commettre aux éditions du Seuil : *La tête bien faite. Repenser la réforme. Réformer la pensée* (1999).



également à cette peur qu'elle induit, le débat public se résume trop souvent à une « pénalisation » et à une « victimisation » des uns et des autres.

Comment sommes-nous entrés dans cette spirale socialement très dangereuse ? N'est-on pas en présence d'une défaillance de la « transmission » qui au-delà des savoirs, permettrait à chacun de prendre sa place dans une société fondée sur la différence des générations mais également sur un sentiment d'appartenance à un monde commun ? Si la réponse est positive, nous devons alors nous interroger sur le pourquoi de cette défaillance. Un manque de savoir-faire ? ou, plus profondément, une peur ou un non-désir de transmettre ? Un sentiment de désaffiliation à une communauté où le bien commun est absent ? Une impression d'être dans un « monde de la débrouille » constitué moins de citoyens que d'individus « autonomes » et solitaires ?

En préparant la présente parution de *Mé-lampous*, nous songions à Michel Leiris² qui montre bien l'ambiguïté de l'homme moderne face à la transmission. L'écrivain refuse la procréation et la paternité tout en espérant avoir quelques lecteurs dans les générations futures...

Ce besoin de transmission, nous le ressentons aussi face à ces nombreux parents rencontrés dans les cabinets de juges des enfants qui montrent leur impossibilité à fixer des limites, un cadre, à leurs enfants par peur de perdre leur amour.

Nous le ressentons également face à l'image de ces familles, fragilisées et cassées par l'esprit de performance qui envahit notre société, et ne leur donne plus envie de transmettre des valeurs et un désir de vivre dans un monde perçu comme dangereux et étranger.

La rencontre avec ces jeunes, que certains appellent « sauvages » ou plus cruellement « les nouveaux barbares », qui sont tentés de faire payer au monde sa dérobade devant le contact, devant la limite, pose également la question de la transmission. Ces jeunes pris dans la spirale d'une souffrance non identifiée qui génère une violence d'autant plus forte qu'elle n'a pas d'objet exprimé et dont l'actualité nous montre les dramatiques prolongements. Ces jeunes, Fethi Benslama³ les situe « au verso de la société » – au verso de l'humanité, oserions-nous ajouter – dans un lieu de rejet tant intérieur qu'extérieur où ils ne parviennent plus à décoder les signes émis par la société dans son ensemble, y compris par leur environnement propre.

Mé-lampous s'ouvre sur un état des lieux de la protection judiciaire de la jeunesse fait par Alain Bruel qui a consacré sa vie professionnelle à la justice des mineurs et vient de

quitter la présidence du tribunal pour enfants de Paris. Nous espérons qu'il continuera à faire bénéficier *Mé-lampous* de son expérience, gardant sa place rare de « veilleur » et d'« éveilleur ». Nous publions également les deux derniers rapports⁴ qu'il a présentés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité, intitulés : « Assurer les bases de l'autorité parentale pour rendre les parents plus responsables » et, en juin dernier, « Le soutien à la parentalité ».

Puis, nous avons demandé au philosophe et médiologue Régis Debray, auteur d'un récent ouvrage sur la transmission⁵, de s'exprimer sur cette question. « Nous sommes tous des héritiers », affirme-t-il, ajoutant que l'enjeu de la transmission, c'est l'homme comme être qui produit sa propre humanité par cette aptitude qui est la sienne à transmettre des caractères acquis et qui fait défaut à l'animal. La transmission n'est donc pas une simple communication. Elle est énergie, elle suppose un projet volontaire, organisé pour faire date. Transmettre est une opération polémique, une lutte pour la survie du message qui demande un véritable engagement. On peut dire qu'il s'agit d'un acte politique.

Nous l'avons également interrogé sur son constat d'une dégénérescence actuelle de la transmission en simple communication. Comment l'expliquer ? Y a-t-il un lien entre cet état et la profusion de savoirs hétéroclites ? Un lien avec les incertitudes inquiétantes de la mondialisation et la ruine des grands projets collectifs ? Qu'en est-il du rôle des mythes et de la croyance dans cette désaffiliations, dans cette « crise » de la transmission ?

Enfin, nous avons souhaité recueillir les contributions tant de professionnels de l'enfance – magistrats, médecins, directeurs d'école, éducateurs, assistantes sociales, médiateurs, psychologues et thérapeutes – que d'intellectuels et universitaires, sur la place de la transmission dans le fonctionnement de la famille, donc dans le devenir de notre société.

Sans avoir la prétention de faire le tour de la question, nous espérons qu'avec ce numéro, qui complète ceux consacrés à la fraternité et à la paternité, se poursuivra une réflexion utile aux lecteurs de *Mé-lampous* aussi bien dans leur domaine professionnel qu'en tant que citoyens, hommes ou femmes, d'un monde commun à recréer.

Songeons à cette pensée de Jaime Semprun : « Quand le citoyen écologiste prétend poser la question la plus dérangeante en demandant quel monde allons-nous laisser à nos enfants, il évite de poser cette autre question réellement inquiétante : à quels enfants allons-nous laisser le monde ? »⁶ ■

2. Leiris M., 1977, *La règle du jeu II, Fourbis*, Paris, Gallimard.

3. Lire son lucide et prémonitoire article « De l'inhumain à la petite délinquance » dans l'ouvrage intitulé *Le sujet et la loi*, publié en 1988 aux éditions Érès.

4. Le précédent numéro de *Mé-lampous* avait publié le premier des trois rapports, « Un avenir pour la paternité ? Jalons pour une politique de la paternité », qui avait également fait l'objet d'une publication aux éditions Syros, accompagné du deuxième rapport, « Assurer les bases de l'autorité parentale ».

5. Debray R., 1998, *Les enjeux et les moyens de la transmission*, Pleins feux.

6. Semprun J., 1997, *L'abîme se repeuple*, L'Encyclopédie des nuisances.